



# LA Diligence EXPRESS

BULLETIN MUNICIPAL - VILLE DE STANSTEAD

15 OCTOBRE 2018 | VOL. 4 - NO. 08 | DÉPÔT LÉGAL

## REMERCIEMENTS AUX ORGANISATEURS DE L'ÉVÈNEMENT « JOURNÉES DE LA CULTURE »



De gauche à droite : Madame Marise Grenier et Monsieur Jean-Michel Lamothe

Les 28, 29 et 30 septembre derniers a eu lieu la deuxième (2<sup>e</sup>) édition des Journées de la Culture de Stanstead. Une fois de plus, les organisateurs ont pu compter sur la généreuse

implication de nombreux bénévoles qui ont offert à la population plusieurs ateliers gratuits. Sous le thème « **Les Mots sous toutes leurs formes!** », les gens ont pu assister

à la présentation d'un film et participer à de nombreuses activités telles que la préparation d'un pouding chômeur, une chasse au trésor, une chorale familiale, un atelier de broderie, de tissage et de tricot, un cercle de chants du monde, un atelier sur le langage des signes ainsi que des danses de groupe. Les gens ont également admiré l'exposition de quelques artistes de la région, les collages de Monsieur Julis Grenier et Madame Denise Canuel, les mots version autochtone de Madame Brigitte Dubois, les photographies de Monsieur Richard Roy, Madame Joanne Sheldon ainsi que Monsieur Ben Kramer.

Nous tenons à remercier le comité organisateur composé de Monsieur Jean-Michel Lamothe, Monsieur Régent Grenier, Madame Marise Grenier et Monsieur David Perron de même que tous les bénévoles ayant offert généreusement de leur temps sans oublier les citoyens ayant participé aux activités.

## ERRATUM « LA CRÉATIVITÉ ET MOI » DE JULIS GARNIER

Les ateliers débiteront en février et non en octobre comme il a été dit dans *La Diligence* de septembre. L'Équipe de la rédaction s'excuse pour les inconvénients que cela a pu causer.

LA MUNICIPALITÉ  
*en bref*



- Les abris temporaires, pour usage commercial ou résidentiel, sont permis du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril. Les abris doivent être installés à 1,5 mètre de l'emprise publique;
- Stationnement d'hiver, du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril inclusivement : En vue de faciliter le nettoyage et l'entretien des rues et des places publiques, la Ville de Stanstead rappelle à sa population que tout véhicule stationné dans une cour privée doit être à au moins un mètre de la ligne arrière du trottoir ou de la bordure de la chaussée. De plus, il est interdit de stationner de 23 h à 8 h le long des rues municipales.

# Informations

## — G É N É R A L E S —

### PROCHAINES SÉANCES MUNICIPALES

Les prochaines séances régulières du conseil auront lieu à 19 h, aux dates suivantes :

5 novembre 2018 • 3 décembre 2018

### REMERCIEMENTS AUX ORGANISATEURS DE L'ÉVÈNEMENT « SEPTEMBERFEST »

Le 15 septembre dernier, l'Association des Loisirs de Stanstead organisait la cinquième (5<sup>e</sup>) édition du Septemberfest. Cet évènement se déroulant au Cercle de Pierres a attiré pas moins de cinq cents (500) personnes.

Pour l'évènement, les organisateurs ont fait appel, entre autres, au Centre de la Petite Enfance « Chapeau de Paille » ainsi qu'au Centre d'Action Bénévole R.H. Hediker afin d'offrir des activités familiales. Encore cette année, l'Association des Loisirs a pu compter sur ses généreux donateurs: Granit Design, Gran Quartz, Derusha Supply, Construction Goudreau, Patrick Bouchard, Le Marché Tradition, Rona Fluet et fils, Familiprix, Rénovations Danny Descharnais, HB Heller, Clini-K ainsi que le Club le Lounge. Ceux-ci ont permis d'offrir, une belle variété d'activités aux gens présents. Il faut également souligner le travail extraordinaire du comité organisateur ainsi que des nombreux bénévoles qui ont permis d'offrir aux visiteurs une soirée mémorable. Une belle nouveauté cette année était au rendez-vous, puisque la Ville de Stanstead a procédé au tirage des bourses du maire. Les heureux récipiendaires sont Zachary Muth et Matthew Choquette, tous deux (2) se sont vus remettre une bourse de 200,00 \$ chacun. La Ville tient également à mentionner que vingt-deux (22) étudiant(e)s ont terminé leurs études avec succès cette année et que chacun d'entre eux ont reçu un diplôme les félicitant pour leur excellent parcours académique.

Nous tenons à remercier l'Association des Loisirs de Stanstead pour la tenue de ce merveilleux évènement, de même que tous les bénévoles ayant offert généreusement de leur temps sans oublier les citoyens ayant participé aux activités.

### VIGNETTES DE STATIONNEMENT 2018-2019

Du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 1<sup>er</sup> avril 2019, une vignette de stationnement sera obligatoire pour stationner un véhicule dans l'un des trois stationnements municipaux (rue Railroad, boul. Notre-Dame Ouest et rue Phelps)

entre 23 h et 8 h. Tout contrevenant à cette règle s'expose à une amende.

Pour obtenir une vignette, il suffit de vous présenter à l'hôtel de ville afin d'acquitter les frais de 50 \$ exigibles pour la saison hivernale 2018-2019 avec :

- une pièce d'identité valide; et
- le numéro d'immatriculation du véhicule.

Pour toute information additionnelle au sujet des vignettes de stationnement, veuillez appeler au 819-876-7181, poste 0.

De plus, la Ville vous rappelle qu'il est interdit, en tout temps, de stationner un véhicule dans les stationnements municipaux pour une période de plus de 48 heures consécutives.

### COLLECTE DE FEUILLES MORTES

En guise de rappel, notez que vos feuilles mortes doivent être placées dans des sacs 100 % compostables ou de papier lors des collectes de matières organiques.



## RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES

**DERNIÈRE JOURNÉE POUR LE CENTRE  
DE DÉPÔT DE LA RESSOURCERIE**  
**Situé au 8, rue Daly**

- Octobre : 20

Le centre de dépôt sera ouvert de 9 h à midi.

**S.V.P., ne laissez rien à l'extérieur du bâtiment en  
dehors des heures d'ouverture.**

### SÉCURITÉ LORS DE LA SOIRÉE D'HALLOWEEN

Comme chaque année, la Ville demande aux automobilistes d'être vigilants le 31 octobre prochain puisque de nombreux enfants circuleront dans les rues pour la traditionnelle cueillette de bonbons.

Les pompiers se chargeront de patrouiller les différents secteurs de la Ville.



# Informations

## — G É N É R A L E S ( suite ) —

### Voici quelques conseils de la Sûreté du Québec pour la sécurité de vos enfants :

- Utiliser du maquillage au lieu de porter un masque afin de mieux voir et de mieux entendre en tout temps;
- Porter des vêtements courts pour éviter de trébucher;
- Porter un costume aux couleurs claires avec des bandes réfléchissantes afin d'être bien visible;
- Apporter une lampe de poche pour mieux voir et être plus visible;
- Les parents doivent connaître précisément le trajet des enfants et l'heure de retour.

### Durant le trajet, les enfants s'engagent à :

- Rester en groupe ou avec l'adulte qui les accompagne durant tout le trajet;
- Ne jamais entrer dans la maison d'un inconnu;
- Ne jamais suivre un inconnu, qu'il soit en voiture ou à pied;
- Parcourir un seul côté de la rue à la fois, traverser les rues aux intersections et respecter la signalisation routière;

- Faire inspecter tous les bonbons par leurs parents dès le retour;
- Toujours respecter l'environnement et les propriétés privées.

### ANIMAUX DE COMPAGNIE À LA MAISON

Extrait du règlement 2006-84

#### Article 3 : Nombre

Nul ne peut garder, dans un logement ou sur le terrain où est situé ce logement ou dans les dépendances de ce logement, un nombre total combiné de chiens ou de chats supérieur à quatre (4) sauf sur exploitation agricole où le nombre de chats n'est pas limité.

#### Article 4 : Exception

Le gardien d'une chatte ou d'une chienne qui met bas doit dans les cent vingt (120) jours suivant la mise bas disposer des chatons ou des chiots pour se conformer au présent règlement. L'article 3 ne s'applique pas avant ce délai.

# Informations

## — A V I S P U B L I C S —

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG VILLE DE STANSTEAD

#### AVIS CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA VILLE DE STANSTEAD

Avis est donné par les présentes que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Stanstead, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2019-2020-2021, a été déposé à mon bureau le 13 septembre 2018, et que toute personne peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester

l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2019; (au plus tard le 30 avril 2019)
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

**MRC de Memphrémagog  
455, rue MacDonald, bureau 200  
Magog (Québec), J1X 1M2**

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué; et

# Informations

## — AVIS PUBLICS (suite) —

- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement n° 11-97 de la MRC de Memphrémagog et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

**DONNÉ À STANSTEAD, ce 15 octobre 2018.**

**Me Karine Duhamel,**  
Directrice générale et greffière par intérim

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Prenez avis qu'un requérant a déposé une demande de dérogation mineure portant le numéro 2018-07, laquelle concerne le lot 5 076 075 de la circonscription foncière de Stanstead, cadastre du Québec situé au 3, rue Terrill.

La demande consiste à autoriser une marge avant de 8,1 mètres pour le bâtiment principal alors que l'article 5.6 intitulé « Usages, constructions et normes d'implantation par zone » du règlement de zonage n° 2012-URB-02 exige que la marge avant minimale soit de 9,1 mètres.

Toute personne s'opposant à la demande de dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la séance du conseil du 5 novembre 2018, à 19 heures au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

**DONNÉ À STANSTEAD, ce 15 octobre 2018.**

**Me Karine Duhamel,**  
Directrice générale et greffière par intérim

### **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 206-193-18-01**

Avis public est donné que le conseil municipal a adopté le règlement n° 2016-193-18-01 intitulé « Règlement n° 2016-193-18-01 amendant le règlement n° 2016-193 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Stanstead » lors de sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018, à 19 heures, à l'hôtel de ville situé au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

Suite à l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* communément appelée le projet de loi 155, il s'avère obligatoire, pour toutes municipalités de prévoir, au plus tard le 19 octobre 2018, dans le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* des règles dites d'« après-mandat » pour les employés désignés au nouvel article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, prévoyant une interdiction d'occuper, pour une période de douze (12)

mois suivant la fin de leur lien d'emploi avec la municipalité, un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte qu'il ou toute autre personne tire un avantage indu de leurs fonctions antérieures.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville situé au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

**DONNÉ À STANSTEAD, ce 15 octobre 2018.**

**Me Karine Duhamel,**  
Directrice générale et greffière par intérim

### **ASSEMBLÉE ANNUELLE - IWC**

Prenez note que l'assemblée annuelle d'International Water Company se tiendra le mardi, 20 novembre 2018, à 18 h 30, à l'hôtel de ville situé au 425, rue Dufferin, à Stanstead.



Les citoyens sont invités à assister à cette réunion. Une période de temps est prévue pour permettre aux citoyens de poser toute question qu'il juge opportune.

**Donné à Stanstead, ce 15 octobre 2018.**

**Me Karine Duhamel,**  
Greffière d'International Water Company

### **AVIS DE PROMULGATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2012-URB-02-07**

Avis public est donné que le conseil municipal a adopté le règlement n° 2012-URB-02-07 intitulé « Règlement n° 2012-URB-02-07 amendant le règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead » lors de sa séance ordinaire du 6 août 2018, à 19 heures, à l'hôtel de ville.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage, pour les zones suivantes :

- Zones A1, A2, A4, AF1, AF2, AF3, AF4, AF5, AF6, AF7, AF8, R1, R3, R4, R5, R7, R8, R13, R19, R25, RU1, RU2, RU3, RU5, RU6, V1, V2, V3, V4, U1, U2, U3, U7, U8, ID1, ID2, ID3, ID4, ID5, ID6 afin d'y autoriser l'usage « Résidences de tourisme ». Ces secteurs comprennent les artères principales : Dufferin, Canusa, Principale, Junction ainsi que les secteurs commerciaux et ruraux de la Ville.
- Zone P5 (secteur de la rue Dufferin comprenant le site académique du Collège Stanstead) afin de modifier les limites de la zone et d'ajouter une disposition permettant qu'un ensemble immobilier du groupe communautaire puisse

# Informations

## — AVIS PUBLICS (suite) —

comporter plusieurs bâtiments principaux et accessoires implantés sur un même terrain.

Ce règlement a été approuvé et certifié conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire par la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog le 5 septembre 2018.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville situé au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité.

**DONNÉ À STANSTEAD**, ce 15 octobre 2018.

**Me Karine Duhamel**,  
Directrice générale et greffière par intérim

### **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS RU-2018-209 À RU-2018-213**

Veillez prendre avis que lors d'une séance ordinaire de son conseil tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2018, la Ville de Stanstead a adopté les règlements suivants :

#### **1. Règlement n° RU-2018-209 concernant les systèmes d'alarme**

Ce règlement a pour objet de régler l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la municipalité.

#### **2. Règlement n° RU-2018-210 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques**

Ce règlement a pour objet d'imposer des règles

sur le stationnement du territoire de la Ville tel que permis en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*.

#### **3. Règlement n° RU-2018-211 concernant la sécurité, la paix et l'ordre**

Ce règlement a pour objet d'assurer la sécurité, la paix et l'ordre sur le territoire de la municipalité.

#### **4. Règlement n° RU-2018-212 concernant les nuisances**

Ce règlement a pour objet de définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances.

#### **5. Règlement n° RU-2018-213 sur le colportage**

Ce règlement a pour but d'assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville situé au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

**DONNÉ À STANSTEAD**, ce 15 octobre 2018.

**Me Karine Duhamel**,  
Directrice générale et greffière par intérim

# Loisirs

## — CULTURE & VIE COMMUNAUTAIRE —

### **BIBLIOTHÈQUES COMMUNAUTAIRES**

L'an dernier, lors de la première (1<sup>ère</sup>) édition des **Journées de la Culture de Stanstead**, trois (3) petites bibliothèques libre-service ont été construites par Monsieur David Perron et Madame Marise Grenier avec l'aide de quelques citoyens.

Depuis le mois de juillet dernier, ces jolies boîtes à livres sont installées sur la place publique. La première (1<sup>ère</sup>) se situe à l'Auberge SunShine, la deuxième (2<sup>e</sup>) à la place publique Henry Seth Taylor et la troisième (3<sup>e</sup>) à l'entrée de la piste cyclable sur la rue Principale dans le secteur Beebe, près du restaurant le Tomifobia. Tout le monde est invité à les utiliser selon le principe « *Je prends un livre, j'en donne un* ».



# Loisirs

## — CULTURE & VIE COMMUNAUTAIRE (suite) —

### HORAIRE DU PATINAGE LIBRE GRATUIT À L'ARÉNA PAT BURNS POUR LA SAISON 2018-2019

Les samedis soir de 18 h 30 à 20 h

Septembre 15, 22 et 29  
Octobre 6, 13, 20 et 27  
Novembre 3 et 10  
Décembre 1, 8, 15 et 22

Spécial – Samedi en après-midi de 13 h 30 à 15h

Novembre 24

Semaine de relâche et période des Fêtes de  
13 h à 14 h 30

Décembre 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30 et 31



équipe le soir de l'Halloween pour une collecte d'aliments non périssables. Préparez vos sucreries et items non périssables pour les enfants de la région qui redonnent à leur communauté. Les items ramassés lors de cette activité seront donnés pour les programmes alimentaires du CAB R.H. Rediker. La collecte sera organisée dans les rues de Stanstead. Si les jeunes ne se rendent pas chez vous, nous vous invitons à laisser vos produits non périssables au CAB R.H. Rediker ou chez Phelps Aide (côté Notre-Dame), Phelps Aide est à la recherche de petits monstres et de conducteurs pour faire de cette année, une autre belle réussite! Si vous souhaitez participer et offrir votre aide précieuse, veuillez contacter Phelps Aide au 819 704-0799 ou par courriel : info@phelpshelps.ca.

**Adoptez un Artefact Soirée**  
*Le Dévoilement - The Unveiling*

Samedi 27 octobre 2018 5h - 7h  
Saturday October 27<sup>th</sup>, 2018

**40\$**  
Cocktail dînatoire incluant  
une consommation gratuite.  
*Catered event and bar including  
one complimentary cocktail.*

**Musée Colby-Curtis Museum**  
535, Dufferin, Stanstead, QC. J0B 3E0  
819 876-7322  
Société historique de Stanstead  
Stanstead Historical Society



### NARCOTIQUES ANONYMES

Besoin d'aide? Chaque mardi dès 20 h, le groupe *You Can Do It* vous accueille au 10, rue Phelps, suite 203. Ouvert à tous les résidents de Stanstead. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Monsieur Jason Roy au 819-571-0091.

### RETOUR DES ENTRAÎNEMENTS PAR INTERVALLES!

Tous les jeudis soir de 18 h 30 à 19 h 30 ainsi que les samedis matin de 8 h à 9 h, vous pourrez participer aux entraînements par intervalles de Monsieur André Laroche qui auront lieu au gymnase de l'école primaire Sunnyside. L'activité s'adresse à des gens âgés de 13 à 50 ans et les séances se déroulent en respectant le rythme de chacun. Pour plus d'informations, veuillez contacter Monsieur André Laroche au 819-570-7184 ou par courriel laroche\_jr\_andre@hotmail.com.

### COLLECTE D'ALIMENTS NON PÉRISSABLES

Pour une troisième (3<sup>e</sup>) année consécutive, Phelps Aide, Border Hockey et le CAB R.H. Rediker feront



### ATELIER GRATUIT « JEUNES POUSSÉS ET FINES HERBES »

Vous aimeriez cultiver de jeunes pousses et des fines herbes tout au long de l'année dans votre environnement?

Vous cherchez une façon économique et écologique d'avoir des aliments frais et remplis de nutriments?

Nous vous invitons à vous inscrire à l'atelier gratuit « Jeunes pousses et fines herbes » qui aura lieu samedi, le 3 novembre 2018 de 10 h à 12 h au Musée Colby-Curtis situé au 535, rue Dufferin.

Pour réserver votre place, veuillez appeler au numéro suivant : 819-876-7322.

